

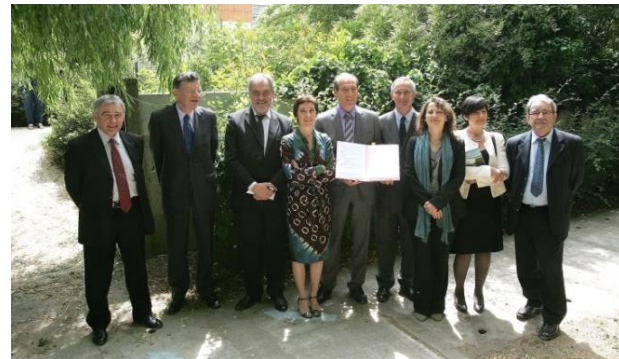
2010 : Faire renaître la Bièvre en ville

Pourquoi un contrat ?
Quels enjeux ?

Au XIX^{ème} siècle, avec le développement rapide de la métropole parisienne, les différents usages de la Bièvre s'intensifient et la convertissent en un égout à ciel ouvert. Les nuisances deviennent telles que la Bièvre est progressivement recouverte, de Paris, avant la 1^{ère} guerre mondiale, à Antony, dans les années 50. La rivière disparaît dans les égouts et se soustrait ainsi d'une partie du paysage francilien.

À la fin des années 2000, alertées par les riverains, les collectivités locales prennent conscience des dysfonctionnements et des menaces qui pèsent sur la Bièvre aval et se mobilisent pour sa reconquête.

L'Agence de l'eau et la Région Ile-de-France s'appuient sur cet élan territorial pour fédérer les acteurs locaux de l'assainissement et des milieux aquatiques autour d'un projet opérationnel global. Le contrat est né.



Cérémonie de signature du contrat pour la réouverture de la Bièvre aval

L'amélioration de la qualité de la Bièvre aval est un prérequis à la réouverture de la rivière.

L'engagement des signataires porte majoritairement sur la réduction des rejets d'eaux usées à la rivière :

- > Mise en conformité des branchements publics et privés.
- > Suppression des liaisons existantes entre réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- > Maîtrise du ruissellement urbain par une gestion « alternative au tuyau ».

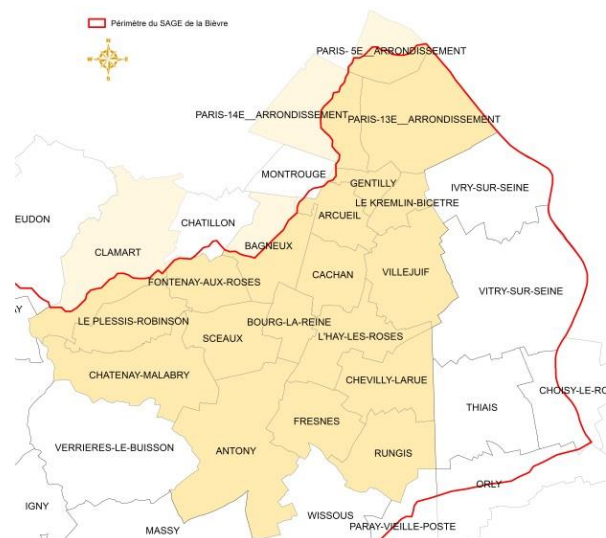
Deux autres axes forts de travail :

- > **La réouverture de la Bièvre**
- > **Une gestion coordonnée de l'eau sur le territoire**

Quel territoire ? Quels acteurs ?

Le territoire de la Bièvre aval s'étend du bassin d'Antony à l'ancienne confluence de la rivière dans Paris.

Le contrat pour la réouverture de la Bièvre aval a été signé entre six collectivités maîtres d'ouvrage en assainissement, deux partenaires financeurs et une structure porteuse.



La Bièvre couverte à Arcueil



Des avancées importantes acquises grâce au contrat

- > **Mobilisation des acteurs** pour un travail coordonné sur l'assainissement.
- > **Suppressions majeures de rejets d'eaux usées :**
 - > Création d'un « doublement » du collecteur de la Bièvre : suppression d'une pollution équivalente à celle de 280 000 habitants et intervenant 7 jours par an.
 - > Travaux d'amélioration de la séparativité des réseaux sur le secteur des Blagis : suppression d'une pollution équivalente à celle produite par 2 900 habitants.
- > **Réouverture de la Bièvre (l'Haÿ-les-Roses) et renaturation du ru de Rungis (Fresnes) :** renaissance d'une **trame verte et bleue** propice à la promenade et à la biodiversité sur près d'**1km** en milieu urbain.



Renaissance de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses en 2016



Inauguration de la Bièvre réouverte à l'Haÿ-les-Roses



Sur les traces de la Bièvre dans Paris

Des enjeux encore sans réponse

- > **Faible progression de la mise en conformité des branchements :** des rejets d'eaux usées domestiques en Bièvre perdurent en raison de difficultés à obtenir des propriétaires publics et privés la réalisation des travaux.
- > **Abandon de certains projets de réouverture du fait de contraintes urbaines fortes :** la ZAC C. Desmoulins, le jardin de la Paix à Gentilly.
- > **Absence d'écoulement des eaux de la Bièvre après Cachan :** le projet d'aménagement d'une vanne au nœud Méricourt pour permettre un écoulement de la Bièvre jusqu'à la Seine au Quai d'Ivry est en suspens. Son avancement est étroitement lié à celui de la réouverture de la Bièvre au Parc du Coteau à Arcueil/Gentilly.
- > **Retard à la construction des solutions de stockage des eaux pluviales** imaginées en 2010 pour **limiter les débordements de réseaux lors de pluies exceptionnelles**. Ce retard s'explique par des difficultés à définir la protection contre l'aléa pluvieux et la solution technique optimale répondant également à la protection du milieu naturel pour les pluies courantes. Il s'agit à présent de définir la maîtrise d'ouvrage et le montage financier.

Après six ans de mise en œuvre, l'apport de l'outil contractuel peut sembler modeste. **L'évolution de la qualité des eaux de la rivière n'est pas visible.** Les débits de la Bièvre aval, hors période de pluie, étant très faibles (100 à 250l/s), celle-ci est facilement impactée par la pollution. De plus, la Bièvre a été assimilée au réseau d'assainissement du fond de vallée pendant plusieurs décennies. **Inverser la tendance suppose d'y consacrer du temps et un travail soutenu.**

Le progrès le plus notable permis par le contrat est l'amorce d'une gestion collective, qui a été élargie à des acteurs non signataires : acteurs économiques, communes du bassin versant, établissement public d'aménagement.

Une Révolution du territoire de la Bièvre aval qui appelle au renforcement de la gestion collective du cycle de l'eau

Davantage de nature en ville

Les politiques publiques actuelles cherchent à renforcer la place de la nature en ville. Elles répondent ainsi à une attente des citoyens d'une **amélioration de leur cadre de vie**. La rivière et la végétation associée forment des espaces ouverts qui sont **plébiscités en milieu urbain dense**. Ils assurent en outre des fonctionnalités de plus en plus recherchées : **lutte contre les îlots de chaleur urbains, contribution à la biodiversité**.

Par ailleurs, les dysfonctionnements liés à une mauvaise gestion du cycle de l'eau sont chaque fois plus dommageables pour les populations : pollutions de la rivière par ruissellement, submersions de quartiers par débordement de réseaux, etc.

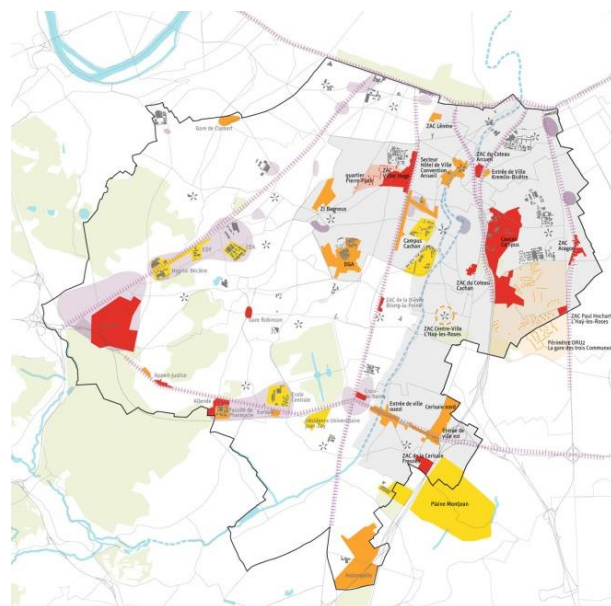


Prairie fleurie au Parc de la Roseraie à l'Haÿ-les-Roses

Grand Paris et densification

Le projet du Grand Paris Express entre en phase intense de chantier avec pour effet de créer deux nouveaux axes de transport en commun (lignes 14 et 15) sur le territoire de la Bièvre aval. Une quinzaine de grandes opérations d'aménagement de logements et d'activités sont associées au développement de cette future offre de mobilité. Elle sont regroupées dans le **Contrat d'Intérêt National « Pôle santé / Vallée scientifique de la Bièvre »**.

Cet aménagement d'envergure inédite est porteur d'une **densification du territoire susceptible d'augmenter la pression sur l'environnement et d'entraîner des effets néfastes sur les populations**. Intégrer les enjeux de la Bièvre aval dans cette mutation du territoire est un levier pour atténuer voire contrecarrer ces effets.



Carte des projets du CIN « Pôle Santé / Vallée scientifique de la Bièvre » - 2012

Un territoire en réorganisation

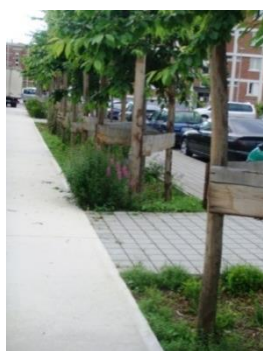
Ces deux mouvements d'aménagement du territoire interviennent dans un **cadre institutionnel mouvant**. Les lois MAPTAM et NOTRE rebattent les cartes en matière d'intervention sur le cycle de l'eau. La Métropole du Grand Paris devient la collectivité compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire de la Bièvre aval au 1^{er} janvier 2017 (prise de compétence GeMAPI anticipée) avec des conséquences organisationnelles et opérationnelles imprécises aujourd'hui.

En cette période de changements, le **risque de régression** dans la démarche de reconquête de la Bièvre aval est réel et ce malgré les efforts déjà consentis : les pressions sur la rivière sont grandissantes et la continuité des maîtrises d'ouvrage est fragilisée.

Dans ce contexte, la **gestion collective du territoire de la Bièvre aval est à renforcer et à insérer dans une politique d'aménagement de l'espace public, en cohérence avec les grands projets d'aménagement**.



Submersion de rues à Fresnes par débordement de réseaux – été 2010



Gestion alternative des eaux pluviales au Chaperon Vert à Gentilly

Propositions d'actions pour la Bièvre aval de demain

Une approche partenariale est à reconduire avec l'ensemble des acteurs locaux de l'eau et de l'aménagement. Elle doit continuer de s'appuyer sur les politiques de financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France, et peut désormais compter sur le cadre de planification fourni par l'outil **SAGE Bièvre**.

En continuité avec les actions engagées ces six dernières années et au vu de l'évolution du territoire, le 2^{ème} contrat pour la reconquête de la Bièvre aval sera axé en priorité sur **l'amélioration de la qualité des eaux et la maîtrise du ruissellement urbain**.

En termes de traduction opérationnelle, il s'agira de :

- > **localiser les secteurs urbains rejetant encore des eaux usées en Bièvre** et assurer un suivi pour la **réalisation effective des mises en conformité** ;
- > identifier les **points de déversement de pollution dans la Bièvre lors de pluies courantes** puis programmer des travaux pour réduire ces déversements ;
- > accompagner la **gestion des eaux pluviales à la parcelle** ;
- > accompagner la **suppression des phytosanitaires** dans l'entretien des espaces publics ;
- > poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux de collecte pour optimiser la sollicitation des ouvrages de régulation et de transport des eaux pluviales existants.

Les actions du contrat porteront également sur :

- > **la poursuite de la renaissance de la Bièvre en ville** : la réouverture sera étudiée et réalisée sur des tronçons cohérents selon une analyse croisant faisabilité technique et financière, amélioration du cadre de vie, gain écologique. Le parc du Coteau, le jardin du Vallon et le parc de la Bièvre sont les secteurs à fort potentiel de renaturation.
- > **la communication auprès de tous les publics** sur les enjeux de la Bièvre aval, sur les avancées du projet de reconquête, **afin d'assurer une gestion globale et concertée du bassin versant**.

Les acteurs invités à rejoindre ce futur contrat sont les collectivités compétentes en assainissement, urbanisme, GeMAPI et leurs partenaires techniques et financiers mais également les Établissements Publics d'Aménagement, les gestionnaires de pôles d'activités et d'axes routiers du territoire.

- L'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris
- L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- Le Département des Hauts-de-Seine
- Le Département du Val-de-Marne
- Le SIAAP
- La Ville de Paris
- La Métropole du Grand Paris
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

- L'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont
- La Société du Grand Paris
- La SEMMARIS
- ICADE
- SOGARIS
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

- L'Agence de l'eau Seine Normandie
- Le Conseil Régional d'Île-de-France